



**Commission de la coopération  
transfrontalière et décentralisée  
Commission de la jeunesse**

**- 211 Coopération transfrontalière,  
européenne et internationale**

**Bourse service civique en Allemagne -  
Dispositif pour faciliter l'accès de jeunes  
Bas-Rhinois au service civique en Allemagne**

**Rapport n° CG/2014/15**

**Service Chef de file :**

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

**Service(s) associé(s) :**

Service de la jeunesse

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet la création d'un dispositif visant à faciliter l'accès effectif de jeunes Bas-Rhinois au service civique allemand (dispositif d'accompagnement et octroi d'une aide financière), dans une perspective d'insertion professionnelle.

Le Conseil Général a la volonté d'accompagner, de soutenir, d'initier des dynamiques nouvelles pour favoriser l'épanouissement et la responsabilisation des jeunes Bas-Rhinois de 10 à 25 ans.

L'importance du bilinguisme comme compétence clé pour l'emploi est reconnue dans le Rhin Supérieur. Au-delà des dispositifs existants comme les stages à l'étranger ou l'apprentissage transfrontalier, faire un service civique dans le pays voisin permet aux jeunes de la région transfrontalière de développer leurs compétences linguistiques, sociales et culturelles, et donc à terme de favoriser leur insertion professionnelle sur les marchés du travail français et allemand.

**1. Le projet de service civique transfrontalier au service de l'insertion des jeunes  
Bilan des actions menées depuis 2012**

Lors du lancement du service civique au Conseil Général du Bas-Rhin en 2011, il a été souhaité que soit développé un service civique transfrontalier. Des contacts et des actions de communication conjointes avec l'Office Fédéral pour la Famille et les Affaires civiques allemand (*Bundesamt für Familie und zivilgesellschaftliche Aufgaben*, BAFzA) ont été développés à cet effet en 2012 et particulièrement en 2013 dans le cadre du plan d'actions départemental pour les 50 ans du Traité de l'Elysée. Le BAFzA propose en effet des missions de service civique (*Bundesfreiwilligendienst*) dans des organismes d'accueil dans les *Länder* limitrophes du Bas-Rhin (*Baden-Württemberg, Rheinland-Pfalz*).

Cette collaboration transfrontalière Département-BAFzA a un objectif double :

- Faciliter l'accès des jeunes Bas-Rhinois au service civique allemand dans les territoires frontaliers ;
- Encourager l'accueil de jeunes Allemands sur des missions de service civique dans les services du Département. Cet objectif est pris en compte dans le cadre de l'activité normale des services départementaux et ne nécessite pas de dispositif particulier.

Grâce au BAFzA, des structures allemandes qui proposent des missions dans des écoles, ateliers, structures d'hébergement et de services à domicile, ainsi que des cliniques ont été identifiées comme étant intéressées par l'accueil de jeunes Bas-Rhinois.

## **2. Les obstacles au départ des jeunes Bas-Rhinois**

Les actions de communication menées dans le Bas-Rhin entre 2012 et 2013 n'ont, à ce jour, pas donné lieu au placement de jeunes Bas-Rhinois sur des missions de service civique en Allemagne. Les obstacles suivants ont été identifiés :

- L'absence d'une plate-forme de recrutement adaptée dans le Bas-Rhin ;
- Un manque d'accompagnement côté français du jeune et de ses parents ;
- Une indemnité mensuelle variable selon l'organisme d'accueil allemand.

Afin de lever, au moins partiellement, ces obstacles à la mobilité des jeunes Bas-Rhinois en lien avec le service civique en Allemagne, il est proposé la mise en place du dispositif présenté ci-après.

## **3. Mise en place d'un dispositif adapté aux jeunes Bas-Rhinois**

Le dispositif qui sera mis en œuvre par le Service de la jeunesse et le Service des relations internationales a pour objectif de faciliter le départ de jeunes Bas-Rhinois en mission de service civique en Allemagne. Il se décline en trois volets :

### **a/ L'organisation du recrutement des volontaires**

- Communiquer dans le Bas-Rhin sur les offres de missions en service civique dans les *Länder* limitrophes ;
- Développer des partenariats entre le BAFzA et les organismes d'accueil allemands et des forums du côté bas-rhinois (*salons pour les jeunes, civique dating du CG,...*) pour faciliter le recrutement des candidats bas-rhinois par les organismes allemands ;
- Mise en relation des jeunes Bas-Rhinois intéressés avec la référente du BAFzA pour le Baden-Württemberg.

### **b/ L'accompagnement des volontaires sélectionnés côté français**

- Avant le départ : soutien lors des démarches administratives, orientation vers un cours intensif d'allemand en Allemagne, en fonction des besoins du jeune ;
- Pendant le service civique : entretiens réguliers avec le jeune et l'organisme d'accueil.

### **c/ La mise en place d'une bourse service civique en Allemagne**

Ce soutien financier vise à augmenter l'attractivité du service civique en Allemagne et à permettre aux jeunes de faire face aux coûts liés au départ en Allemagne (*frais de déplacement, frais d'installation, participation à un cours intensif d'allemand, en fonction de ses besoins,...*).

Il est proposé d'allouer une indemnité d'un montant de 400 € (*à caractère unique, un volontaire ne pourra bénéficier de cette aide qu'une seule fois*) par volontaire partant en Allemagne, sur la base des critères figurant en annexe au présent rapport.

Les crédits dédiés au dispositif en 2014 seront de 4 000€, permettant le départ de 10 jeunes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de la coopération transfrontalière et décentralisée et de la commission de la jeunesse, le Conseil Général :*

*- décide la mise en place d'un dispositif départemental visant à faciliter l'accès effectif des jeunes Bas-rhinois au service civique allemand (Bundesfreiwilligendienst) ;*

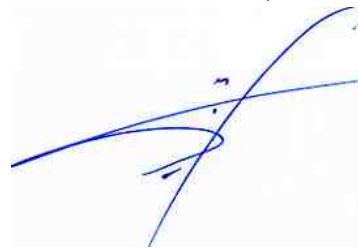
*- dans ce cadre, approuve les modalités de recrutement et d'accompagnement des volontaires ainsi que la mise en place d'une bourse de 400 € à caractère unique, allouée selon les critères tels que définis dans l'annexe jointe à la présente délibération ;*

*- approuve l'affectation d'un budget de 4 000 € pour l'année 2014 permettant d'allouer une indemnité de 400 € par volontaire, dans la limite de 10 bourses par an.*

*Il donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour attribuer les aides financières dans le cadre de ce dispositif, au vu des critères d'attribution qu'il a définis, joints en annexe , dans la limite du budget précité.*

Strasbourg, le 30/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL